

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 13 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de juillet, à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Eva GERAUD, Brigitte PARAYRE (suppléante de Gérard PORTES).

- Membres de droit :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, CNE Jacques SALVADOR, SCH Damien GAREL, ADJ Yannick FERRIE, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux,
Mme Laëticia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn,
M. Lucien BIAU,
Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Marie MILESI,
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,
LCL Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,
CNE Jean-Jacques DARGET,
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 2 juillet 2021.

RAPPORT N°054/CA-07/2021

OBJET : Présidence du conseil d'administration

L'article L.1424-27 du CGCT, prévoit que le conseil d'administration du SDIS est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20210713-2021_54_CA-DE

Celui-ci a désigné M. Michel BENOIT comme président du conseil d'administration du SDIS par arrêté du 1^{er} juillet 2021.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION en a pris acte.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité